



YACHT CLUB DE FRANCE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Mercredi 7 octobre 2026

à 17 heures 30 précises

ORDRE DU JOUR

- 1 – Limitation du nombre de pouvoirs
- 2 – Election du Président du Yacht Club de France
- 3 - Questions diverses

NOTA : le texte des propositions soumises à l'assemblée générale extraordinaire sera affiché au siège social pendant les 15 jours précédant la réunion (Article 8 du Règlement Intérieur).